

# ÉNERGIES RENOUVELABLES

DOCUMENTS DE LA COMMISSION  
EUROPÉENNE

## LIVRE VERT

Opinion d'Energie-Cités  
(pages 2-10)

## LIVRE BLANC

Proposition de Plan d'Action d'Energie-Cités  
(pages 11-12)

## ALTENER II

Opinion d'Energie-Cités  
(pages 13-14)

M a i 1 9 9 7

## LIVRE VERT



### Résumé de l'opinion

---

1 - Energie-Cités **prend acte avec satisfaction de la publication du Livre Vert** de la Commission Européenne, de l'invitation au débat et à la formulation de propositions qu'il suggère, ainsi que des objectifs qu'il poursuit : publier un Livre Blanc assorti d'un Plan d'Action.

2 - Energie-Cités considère que les ressources énergétiques renouvelables doivent être considérées **au même titre que les autres énergies** dans la politique d'approvisionnement énergétique de l'Union Européenne et qu'il est nécessaire pour cela qu'elles sortent définitivement d'une certaine marginalité dans laquelle elles sont encore trop souvent contenues.

3 - Pour Energie-Cités, c'est en effet en termes d'**énergies pour l'avenir** qu'il faut penser les énergies renouvelables, pour des raisons de sécurité d'approvisionnement et de moindre dépendance, d'environnement, d'emploi et de compétitivité, d'initiatives des citoyens et des autorités locales et régionales, d'exportation et de soutien au développement de pays dépourvus de ressources ou en situation d'explosion de leurs consommations énergétiques.

4 - Energie-Cités pense que la prise en compte des énergies renouvelables **dans la mise en oeuvre des Fonds Structurels** est essentielle car elle tend à démontrer que les énergies renouvelables sont des énergies à prendre en considération au même titre que les autres et qu'elles sont un des éléments du développement local et régional et de la création d'emplois.

5 - Energie-Cités **partage l'objectif de 12% d'énergies renouvelables** en 2010 qui constitue un doublement par rapport à la situation actuelle car l'Union Européenne a besoin d'objectifs ambitieux et mobilisateurs.

6 - Energie-Cités considère que **l'intégration des coûts externes**, préconisée dans le Livre Vert, dans le coût de toutes les énergies (par exemple au travers d'une taxe différenciée sur les énergies) revêt une grande importance. Une telle mesure est même indispensable à un développement significatif des énergies renouvelables si

l'on veut compenser les distorsions de marché entre les énergies.

7 - Energie-Cités considère que le **préjugé favorable des citoyens** pour les énergies renouvelables est un atout très important pour leur développement. Dans une période où un certain doute s'empare de nombreux citoyens quant à la construction européenne, et où une certaine réserve s'élève devant l'utilisation croissante des énergies conventionnelles et des pollutions et risques qu'elle génère, une initiative communautaire ambitieuse serait de ce fait bien acceptée.

Energie-Cités attire l'attention de la Commission Européenne sur les points suivants :

8 - La question de la **prévision de la part des énergies renouvelables** dans le bilan énergétique européen pose celle de l'évolution de la consommation énergétique totale. Energie-Cités déplore qu'aucun des quatre scénarios de l'étude " Europe de l'Energie en 2020 " n'intègre une approche volontariste de maîtrise de l'énergie qui pourrait limiter, voire stopper ou réduire, l'évolution des consommations énergétiques. Energie-Cités plaide pour que les **deux aspects " maîtrise des consommations énergétiques " (avec des économies d'énergies importantes) et " énergies renouvelables "** soient conduits simultanément car c'est le seul moyen d'atteindre les objectifs fixés.

9 - Les engagements communautaires de **réduction des émissions de CO2** (stabilisation des émissions en 2000 au niveau de 1990) ne seront pas atteints. L'Europe ne peut se contenter de si médiocres résultats. Ceci augure mal des futures obligations de la Communauté et laisse planer un doute sur la réalité de ses engagements futurs. Du fait notamment de sa trop faible acceptation par les citoyens, la croissance de la part de l'énergie nucléaire n'est pas prévisible dans un proche avenir ; c'est donc simultanément sur la maîtrise des consommations énergétiques et sur l'utilisation des énergies renouvelables qu'il faut faire porter les efforts les plus importants pour réduire les émissions. Un signal politique fort est attendu dans cette direction.

10 - La tendance générale à la **libéralisation des marchés énergétiques**, dont le Marché Intérieur de l'Energie est une des composantes, exerce une pression à

la baisse sur les prix des énergies. Un des obstacles les plus importants au développement des énergies renouvelables étant l'écart de prix avec les énergies traditionnelles ; il y a donc un risque réel de voir cet écart se creuser. En conséquence, la performance économique de court terme des énergies renouvelables risque de n'être avérée que dans les zones à l'écart des grands réseaux, là où les coûts de distribution d'énergie sont les plus élevés, ce qui n'est pas acceptable.

11 - Energie-Cités considère qu'il faut continuer à **explorer toutes les nouvelles voies possibles** (intégration des coûts externes, I.R.P., taxe CO2, surtaxe sur l'électricité, systèmes de crédits pour les énergies renouvelables, etc.). Cependant, la prudence recommande que, en l'absence de certitudes sur ces futures décisions et sans connaissance précise de la réalité de leur éventuel impact, **les énergies renouvelables puissent continuer à recevoir** dans le respect des règles du Traité, **des subventions** communautaires, nationales, régionales et locales bien adaptées pour assurer leur développement. Pour s'en tenir au soutien communautaire, il convient non seulement de préserver mais de renforcer : la Recherche-Développement-Démonstration et les actions d'accompagnement et de promotion d'une part, les synergies avec les autres politiques sectorielles de l'Union Européenne d'autre part.

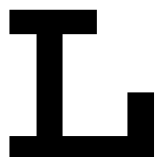
12 - Energie-Cités considère que **le rôle des autorités locales et régionales** n'est pas suffisamment pris en compte

dans le Livre Vert. Celles-ci ne sont pas présentées comme des acteurs essentiels du développement des énergies renouvelables. Or, les énergies renouvelables étant locales par nature, il est évident que leur valorisation sera proportionnée aux capacités d'initiatives locales, en particulier des autorités locales et régionales. Il s'agit donc de les renforcer aussi bien dans les zones en retard de développement ou isolées qu'en milieu urbain où est concentré l'essentiel des besoins énergétiques.

13 - Cela implique qu'il existe au niveau **local des compétences dans ce domaine**, ainsi qu'une capacité à diagnostiquer des potentiels de développement et à définir des stratégies locales et régionales visant à les développer. C'est pourquoi, Energie-Cités pense que :

- la politique de soutien à la création d'**agences** locales et régionales de l'énergie (dans le cadre de SAVE II) est fondamentale et doit être renforcée,
- une **information** de qualité et ciblée sur les acteurs locaux doit être développée,
- les **échanges** en réseaux entre autorités locales et régionales européennes doivent être stimulés,
- l'**accessibilité** des autorités locales et régionales à ALTENER (et aux autres programmes de soutien aux énergies renouvelables) doit être améliorée,
- la **planification énergétique** locale et régionale centrée sur les énergies renouvelables (en combinaison avec la maîtrise de l'énergie) doit être encouragée dans le cadre d'ALTENER II.

# IVRE VERT



## Opinion

---

La Commission Européenne a publié un " Livre Vert " intitulé " Énergie pour l'Avenir : les Sources d'Énergies Renouvelables ". Ce Livre Vert a fait l'objet d'une Communication au Conseil des Ministres le 3 décembre 1996. Dans son chapitre 7, il est indiqué que " le présent Livre Vert constitue la première étape dans la mise en place d'une stratégie pour les sources d'énergies renouvelables. Il a été conçu pour lancer le débat concernant les mesures les plus urgentes qui pourraient être prises au niveau communautaire et des États-Membres, ainsi que sur la nature de ces actions spécifiques. La Commission invite par conséquent toutes les parties intéressées à contribuer à ce processus en lui faisant part, avant mars 1997, de leurs réactions au présent Livre Vert ainsi que des questions qu'il soulève. Sur la base de ces réactions et commentaires, la Commission a l'intention de publier d'ici mi-97 un Livre Blanc relatif à la stratégie communautaire des sources d'énergies renouvelables assorti d'un plan d'action "

Energie-Cités, association de municipalités européennes, répond à l'invitation de la Commission Européenne au travers de l'avis présenté ci-après. Cet avis qui sera transmis à la Commission Européenne constituera la contribution d'Energie-Cités à un point de vue à établir en commun avec les autres réseaux d'autorités régionales et insulaires (Fedarene et Islenet), en relation étroite avec le Comité des Régions.

Energie-Cités prend acte avec satisfaction de la publication du Livre Vert, de l'invitation au débat et à la formulation de propositions qu'il suggère, et des objectifs qu'il poursuit : publier un Livre Blanc assorti d'un Plan d'Action. Le développement des énergies renouvelables passe en particulier par le fait qu'elles doivent définitivement sortir d'une certaine marginalité dans laquelle elles sont encore trop souvent contenues. Les ressources énergétiques renouvelables doivent être considérées au même titre que les autres énergies dans la politique d'approvisionnement énergétique de l'Union Européenne et non pas comme une concession octroyée par les responsables de politiques énergétiques et des grandes compagnies. Le débat public autour de " Une Énergie pour l'Avenir : Les sources d'énergies renouvelables " doit y contribuer. Nous entendons pour notre part jouer notre rôle dans ce sens. La première partie du Livre Vert est consacrée au constat et à l'analyse ; la seconde aux objectifs et à la stratégie.

Notre avis sera organisé autour du même schéma.

### I - CONSTAT ET ANALYSE

1 - Energie-Cités partage le point de vue de la Commission selon lequel le potentiel d'énergies renouvelables est actuellement exploité de façon **insuffisante et inégale** :

#### - **insuffisante** :

Une contribution de 6% au bilan énergétique primaire incluant la grande hydraulique est en effet trop faible en regard des potentialités existantes. Cependant, ce chiffre est à rapprocher de celui d'autres sources d'énergie : par exemple, en dépit des moyens - directs et indirects - qui lui ont été consacrés, l'énergie nucléaire contribue pour 6 % à la consommation énergétique finale de l'Union Européenne. Ceci n'a jamais fait pour autant apparaître cette énergie comme marginale, y compris lors de la création d'Euratom alors même que sa contribution était infinitésimale. En d'autres termes, la faible part d'un type d'énergie dans un bilan ne peut être invoquée comme un obstacle à sa crédibilité ou un argument restrictif à son développement.

#### - **inégale** :

Il est exact que les conditions géographiques et climatiques prédisposent certains États-Membres à utiliser davantage les ressources renouvelables disponibles localement. Cependant on ne peut pour autant négliger d'autres explications :

- . les politiques énergétiques des États et l'organisation de leurs systèmes énergétiques,
- . l'autonomie dont disposent les autorités locales et régionales en général et en particulier dans le domaine énergétique.

On constate que les initiatives locales sont d'autant plus importantes qu'il existe un pouvoir et des compétences locales et que, dans ce cas, l'utilisation des énergies renouvelables, locales par nature, est plus importante.

2 - La question de la **prévision de la part des énergies renouvelables** dans le bilan énergétique pose en même temps celle de l'évolution de la consommation énergétique totale. En effet, pour une contribution identique en valeur absolue, la part sera d'autant plus grande que la consommation globale est limitée. Les chiffres présentés dans le Livre Vert s'appuient sur l'étude " Europe de l'Énergie en 2020 " .

Energie-Cités déplore qu'aucun des quatre scénarios de cette étude n'intègre une approche volontariste de maîtrise de l'énergie qui pourrait limiter, voire stopper ou réduire l'évolution des consommations énergétiques. Une telle approche qui serait basée sur la généralisation en 20 ans des techniques et méthodes les plus efficaces aujourd'hui du point de vue énergétique apparaîtrait cependant à la fois souhaitable et réaliste. D'autant que l'Union Européenne est dans une situation de quasi stabilité démographique dans laquelle les activités industrielles perdent relativement de leur importance au bénéfice d'activités tertiaires moins gourmandes en énergie. En écartant une telle hypothèse et donc la possibilité d'entreprendre une politique en conséquence, les conclusions débouchent obligatoirement sur une augmentation jugée inéluctable des consommations énergétiques et, en conséquence, un affaiblissement de la part relative qui pourrait être satisfaite par les énergies renouvelables. Par ailleurs, le scénario " Forum " qui est le seul à prévoir une légère augmentation de la part des énergies renouvelables est basé sur l'hypothèse, que nous considérons totalement irréaliste, d'un doublement des capacités nucléaires d'ici 2020.

Energie-Cités ne peut se résigner à l'idée que, quel que soit le scénario, les résultats relatifs aux énergies renouvelables seraient identiques. La question peut être posée de la pertinence de la prise en compte de l'étude « Europe de l'Énergie en 2020 » pour l'exercice de simulation réalisé dans le Livre Vert.

**3 -** Energie-Cités considère que l'exercice « TERES II », en particulier dans son scénario " politique des meilleures pratiques " est beaucoup mieux adapté à la question posée. Basé sur le principe de l'application à l'échelle de l'Union Européenne des pratiques les plus efficaces connues aujourd'hui dans la promotion des énergies renouvelables, il procède d'une approche à la fois volontariste et réaliste. Il repose sur un acquis que l'on peut constater aujourd'hui et non sur des investigations hasardeuses. Il ne s'en remet pas aux seules forces extérieures des marchés énergétiques mondiaux et des perspectives géopolitiques, mais appelle une politique de l'Union Européenne et des Etats-Membres, comme cela a été fait dans le passé pour le charbon et pour l'énergie nucléaire. Une telle approche permettrait également d'associer complètement les autorités locales et régionales à un tel mouvement.

Pour Energie-Cités, c'est en effet en termes d'énergies pour l'avenir qu'il faut penser les énergies renouvelables, pour des raisons de sécurité d'approvisionnement et de moindre dépendance, d'environnement, d'emploi et de compétitivité, d'initiatives des citoyens et des autorités locales et régionales, d'exportation et de soutien au développement de pays dépourvus de ressources ou en situation d'explosion de leurs consommations énergétiques.

Energie-Cités partage l'objectif de 12% d'énergies renouvelables en 2010. Cependant, cet objectif n'a réellement de chances d'être atteint que si les consommations énergétiques sont maîtrisées. Energie-Cités plaide pour que les **deux aspects " maîtrise des consommations énergétiques " et " énergies renouvelables "** soient conduits simultanément.

**4 -** Concernant les **avantages offerts par les sources d'énergies renouvelables**, en regard des objectifs communautaires, Energie-Cités partage globalement l'analyse contenue dans le Livre Vert mais souhaite l'enrichir de considérations complémentaires.

#### **4.1 - Considérations environnementales**

Les engagements communautaires de réduction des émissions de CO2 (stabilisation des émissions en 2000 au niveau de 1990) ne seront pas atteints, en dépit d'une forte substitution charbon / gaz naturel durant cette période. L'Europe étant, derrière les États-Unis, à l'origine de la part la plus importante des émissions de CO2 rapportées au nombre d'habitants, ne peut se contenter de si médiocres résultats. Ceci augure mal des futures obligations de la Communauté et laisse planer un doute sur la réalité de ses engagements futurs. Le développement de l'énergie nucléaire (sauf exception assez faiblement accepté par les citoyens) n'étant pas prévisible au moins dans un proche avenir, c'est simultanément sur la maîtrise des consommations énergétiques et sur l'utilisation des énergies renouvelables qu'il faut faire porter les efforts les plus importants.

#### **4.2 - Sécurité d'approvisionnement**

La dépendance de la Communauté quant à ses approvisionnements énergétiques est sur une pente fortement croissante et pourrait atteindre plus des deux-tiers en 2020. La croissance de la consommation énergétique des pays connaissant un fort développement économique (et généralement encore faibles consommateurs aujourd'hui) va obligatoirement accroître les tensions sur les ressources pétrolières de plus en plus concentrées géographiquement. La Crise du Golfe a montré ce que pouvaient être les coûts financiers et humains d'une garantie d'approvisionnement et cela doit rester dans nos mémoires.

La dépendance de l'Union Européenne dans ses approvisionnements en gaz est également croissante, et les pays qui nous approvisionnent (en particulier l'Algérie et la Russie) ne sont pas parmi les plus stables de la planète. La volonté de réduire les émissions de CO2 par une utilisation accrue du gaz en substitution d'autres énergies a renforcé la croissance des consommations.

Pour Energie-Cités, il en résulte que l'utilisation accrue des énergies renouvelables associée à la maîtrise des consommations énergétiques sont, sur le plan quantitatif (TEP économisables ou substituables) comme sur le plan qualitatif (diversification des approvisionnements), des moyens à part entière de la sécurité d'approvisionnement.

### **4.3 - Compétitivité**

Les indications fournies par le Livre Vert sont suffisamment éclairantes à cet égard. Une utilisation accrue des énergies renouvelables continuerait à produire des économies d'échelles, donc à réduire les prix, ce qui sera un facteur favorable à leur pénétration ainsi qu'à l'exportation hors de l'Union Européenne où de forts potentiels existent sur lesquels les entreprises de la Communauté se doivent d'être fortement présentes.

### **4.4 - Développement régional**

La disponibilité des énergies renouvelables est universelle et on peut affirmer que toutes les régions européennes disposent de ressources renouvelables. Même si, évidemment, il ne s'agit pas partout des mêmes énergies ni des mêmes potentialités on trouve néanmoins souvent une combinaison de plusieurs d'entre elles : de l'eau, du soleil, du vent, du bois, des productions agricoles, du biogaz, des déchets.

Les régions les moins développées disposent de telles ressources. Il faut néanmoins se préserver d'une illusion qui en ferait des zones plus favorisées que les autres à l'égard d'une dotation en ressources énergétiques renouvelables. Cette illusion provient du fait qu'elles sont parfois dépourvues d'autres ressources énergétiques et/ou ne sont pas reliées aux réseaux et que les ressources locales apparaissent comme les seules disponibles. C'est en particulier la situation des îles et de nombreuses régions très reculées, et il convient naturellement de mobiliser au maximum l'utilisation de ces potentiels.

S'il est exact que de nombreuses ressources renouvelables proviennent de zones rurales ou faiblement urbanisées (bois, cultures énergétiques, hydraulique, éolien), il convient également de se garder d'attacher les énergies renouvelables à la ruralité et de les y confiner. Les zones urbaines sont très directement concernées par les énergies renouvelables à différents niveaux : étant les plus fortement consommatrices en énergie, elles offrent les débouchés les plus importants aux énergies renouvelables et c'est là que les enjeux en terme de substitution sont les plus importants ; chaleur et électricité issues du bois et/ou des déchets, besoins d'eau chaude sanitaire, de chauffage et de climatisation satisfaits en partie par le solaire actif et passif ; utilisation de bio-carburants ; production et utilisation de biogaz, etc.

En conséquence, s'il est naturellement exact que les zones touristiques peuvent faire l'objet d'une augmentation sensible de l'utilisation des énergies renouvelables (eau chaude solaire par exemple) comme le suggère le Livre Vert, il faut éviter que de tels exemples ne contribuent à marginaliser les énergies renouvelables et à les attacher aux seules zones ensoleillées.

C'est là où les besoins énergétiques sont les plus importants que les potentiels de pénétration sont les plus grands

indépendamment, du climat. Il n'est que de constater la carte page 11 du document pour s'en convaincre.

### **4.5 - Opinion publique et choix des consommateurs**

Le préjugé favorable des citoyens pour les énergies renouvelables est un atout très important pour leur développement. Dans une période où un certain doute s'empare de nombreux citoyens quant à la construction européenne, et où une certaine réserve s'élève devant l'utilisation croissante des énergies conventionnelles et des pollutions et risques qu'elle génère, une initiative communautaire ambitieuse serait, selon Energie-Cités, la bienvenue. De la même façon qu'un nombre croissant de consommateurs transforment progressivement leur opinion en attitudes d'achat pour des produits verts ou écologiques (et donc stimule un marché en pleine expansion), la perception favorable des citoyens pour les énergies renouvelables se traduira en une demande économique. Il faut lui en donner l'opportunité en renforçant la démonstration, la fiabilité et l'accessibilité économique des produits. Les autorités locales peuvent jouer un rôle important en ce sens.

**5 - S'agissant des problèmes à résoudre et les obstacles à lever** le Livre Vert balaie l'ensemble des obstacles rencontrés dans le développement des énergies renouvelables. Energie-Cités partage très largement cette analyse. Toutefois, nous souhaitons attirer l'attention de la Commission sur quelques points :

#### **5.1 - Considérations de coûts**

Le différentiel de prix entre l'utilisation d'énergies renouvelables et l'emploi d'énergies conventionnelles dans un contexte de prix de l'énergie relativement faible est pénalisant pour les énergies renouvelables. Si les prix des énergies fossiles (en fait d'origine pétrolière) risquent d'être orientés à la hausse du fait de la croissance mondiale de la demande dans les prochaines années, il est probable que la libéralisation des systèmes énergétiques (électricité et gaz) conduise à une baisse des prix. C'est d'ailleurs un des objectifs recherchés par cette politique.

L'intégration des coûts externes, par exemple au travers d'une taxe différenciée sur les énergies, dans le coût de toutes les énergies n'en revêt que plus d'importance. Energie-Cités est consciente qu'une telle mesure serait favorable aux énergies renouvelables et c'est une revendication que nous continuons de défendre. Cependant, il ne faut pas écarter l'idée, dans l'attente de son éventuelle application, d'un soutien conséquent aux énergies renouvelables leur permettant de compenser la distorsion de concurrence dont elles sont souvent l'objet de la part des énergies conventionnelles.

#### **5.2 - Les facteurs qui favorisent l'utilisation des énergies renouvelables :**

Pour Energie-Cités, la description des obstacles devrait selon nous être

complétée par une liste de facteurs de réussite. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- une approche intégrée de l'approvisionnement énergétique au niveau local avec analyse des potentialités énergétiques locales,
- une responsabilité accrue des autorités locales dans le domaine énergétique en général,
- une bonne synergie entre des questions de développement économique et d'aménagement du territoire d'une part et de développement des énergies renouvelables d'autre part (Styrie en Autriche pour le bois énergie en relation avec des problèmes sylvicoles, Nord Portugal pour l'hydroélectricité en relation avec de nouvelles ressources communales, etc.),
- le développement d'une culture, et donc d'une éducation, propice à des nouveaux concepts d'approvisionnement énergétiques, et dans lequel tous les niveaux décisionnels doivent être impliqués,
- etc.

### 5.3 - Le rôle des autorités locales

Les énergies renouvelables étant locales par nature, il est évident que leur mobilisation sera surtout fonction des capacités d'initiatives locales en regard du pouvoir des grandes compagnies énergétiques (à l'exception de grandes infrastructures de grande hydraulique par exemple).

Pour Energie-Cités, il semble indispensable de définir une place et un rôle accrus pour les autorités locales dans le système énergétique des différents Etats-Membres.

Or, si le droit reconnaît à la quasi totalité des municipalités européennes une compétence dans le domaine de la distribution d'énergie, il faut bien reconnaître que la réalité est toute différente au niveau des faits. Dans certains Etats-Membres, les municipalités exercent un réel pouvoir (Allemagne, Autriche, Finlande, Suède, Danemark, Pays-Bas) et leur place est complètement reconnue comme des acteurs de premier plan dans les politiques énergétiques. Dans certains autres, marqués pendant très longtemps par des systèmes énergétiques centralisés, le pouvoir d'initiative des municipalités est beaucoup plus faible (France, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Portugal, Grèce). Il en résulte une plus faible intégration des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique urbain. La décentralisation des pouvoirs et sa traduction dans le domaine énergétique est donc très clairement un facteur de réussite.

Selon Energie-Cités, il est indispensable d'envisager les initiatives locales comme un facteur dynamique de développement des énergies renouvelables et non pas les présenter (§5.2 du Livre Vert) comme des obstacles à leur développement. S'il est exact que des oppositions peuvent avoir lieu autour de projets de nouvelles infrastructures en énergies renouvelables, il s'agit d'y remédier en examinant avec attention la relation que les promoteurs

de tels projets entretiennent avec les autorités locales et les habitants.

## II - OBJECTIFS ET STRATEGIE

### 6 - L'avenir : une stratégie pour les énergies renouvelables

#### 6.1 - Un projet ambitieux

Energie-Cités partage l'objectif de **doublément de la contribution des énergies renouvelables** au bilan énergétique de l'Union d'ici 2010, afin d'arriver à 12%. Toutefois, il faut être conscient que cet objectif n'a de chances d'être atteint que sous certaines conditions préalables :

- la politique de maîtrise des consommations énergétiques doit être renforcée afin d'éviter leur progression,
- les énergies renouvelables doivent être considérées, à tous les niveaux comme des énergies concourant à l'approvisionnement énergétique au même titre que les autres (et non pas comme des « sous-énergies »),
- l'ensemble des acteurs doivent être mobilisés :
  - . l'Union Européenne, les Etats-Membres, mais aussi les Régions et les Municipalités,
  - . les entreprises (y compris énergétiques), les concepteurs, les utilisateurs et aussi les acteurs intermédiaires (agences de développement, Chambre d'Agriculture, etc.),
- les mesures envisagées doivent être cohérentes avec les objectifs et proportionnées avec eux.

#### 6.2 - Renforcement de la coopération entre États Membres

Energie-Cités soutient le point de vue que les objectifs ne peuvent être atteints que par un engagement total de la part des Etats-Membres et qu'il convient de s'assurer que les politiques nationales y contribuent, ainsi que l'a reconnu le Conseil des Ministres dans sa résolution sur le "Livre Blanc". La Commission Européenne a repris cette idée dans la proposition de décision du Conseil qu'elle a adopté le 4 octobre 1996 et qui définit huit domaines de coopération (dont les énergies renouvelables) à renforcer entre la politique de l'Union et celles des Etats-Membres. Energie-Cités regrette toutefois que ce document ne mentionne à aucun moment la maîtrise de l'énergie comme pouvant être un objectif commun.

S'agissant de la subsidiarité, il est un fait que le niveau local et régional est très bien adapté à la mise en oeuvre de politiques de développement des énergies renouvelables. Cela implique à notre avis que :

- complémentairement aux actions impliquant les Etats-Membres, les autorités locales et régionales soient complètement impliquées,
- lesdits Etats-Membres devraient systématiquement développer des politiques intégrant le niveau local et régional,

#### 6.3 - Renforcement des politiques communautaires

Energie-Cités soutient le point de vue que la politique communautaire doit être renforcée et mieux coordonnée.

Cette coordination doit comprendre plusieurs dimensions :

- entre politique énergétique, politique d'efficacité énergétique et politique de développement des énergies renouvelables,
- entre les politiques technologiques et non technologiques de développement des énergies renouvelables,
- entre la politique de développement des énergies renouvelables et les autres politiques de la Commission et notamment : concurrence (avec sa partie "marché intérieur de l'énergie"), recherche et développement, politiques régionales, politique agricole et forestière, relations extérieures.

### **6.3.1 - Les sources d'énergies renouvelables dans le marché intérieur**

Energie-Cités partage le point de vue selon lequel "la création d'un marché intérieur donnera lieu à des changements majeurs dans le fonctionnement des marchés de l'énergie".

Les changements majeurs dont il est question peuvent concerner : le renforcement de la concurrence à tous les niveaux ; la prise en compte du facteur "prix" comme le critère quasi unique de choix des énergies et des fournisseurs ; la tendance à la baisse du prix des énergies de réseaux ; une prise en compte moins évidente des données de long terme et d'environnement ; mais aussi, une ouverture plus grande à des producteurs indépendants (y compris à partir d'énergies renouvelables) dans les pays ou régions en situation de monopole.

Sachant qu'un des obstacles les plus importants au développement des énergies renouvelables est l'écart de prix avec les énergies traditionnelles (dont les prix ne reflètent pas toujours l'intégralité des coûts), il y a donc un risque réel de voir cet écart se creuser au détriment des énergies renouvelables. La performance économique de court terme des énergies renouvelables risque de n'être avérée que dans les zones à l'écart des grands réseaux, là où les coûts de distribution d'énergie sont les plus élevés.

Au niveau local, il est vraisemblable qu'une série d'initiatives prises par des municipalités et des entreprises communales pour stimuler l'utilisation des énergies renouvelables risquent d'être atténuées ou supprimées si le critère de prix final des énergies devenait le seul réellement décisif dans les choix de politiques énergétiques locales.

Il n'est pas évident que la mise en oeuvre du projet de Directive I.R.P. (Planification Intégrée des Ressources / Integrated Resources Planning) - dans la mesure où elle serait un jour adoptée - soit de nature à modifier de façon significative une telle tendance négative. L'exemple des États-Unis nous montre que l'application de telles Directives a été efficace tant qu'il existait des situations de monopoles

mais que la mise en concurrence systématique des compagnies d'électricité a sérieusement porté atteinte aux politiques de DSM (Demand Side Management) / MDE (Maîtrise de la demande d'électricité) et d'énergies renouvelables.

### **Energie-Cités ne peut donc pas se satisfaire de la situation suivante :**

- d'une part d'une tendance lourde et en cours de mise en oeuvre (le Marché Intérieur de l'Énergie et plus largement de la libéralisation des systèmes énergétiques) qui comporte le risque sérieux de limitation de l'utilisation des énergies renouvelables,
- d'autre part, des perspectives intellectuellement intéressantes (intégration des coûts externes, I.R.P., taxe CO2, surtaxe sur l'électricité, systèmes de crédits pour les systèmes renouvelables, etc.) censées rééquilibrer la situation mais pour lesquelles les décisions, et a fortiori la mise en oeuvre, restent très aléatoires.

### **6.3.2.- Aides financières spécifiques pour le développement des énergies renouvelables**

En fonction de ce qui précède, Energie-Cités considère que, s'il faut continuer à explorer toutes les nouvelles voies possibles, la prudence recommande que, en l'absence de certitudes sur ces futures décisions et sans connaissance précise de la réalité de leur éventuel impact, **les énergies renouvelables puissent continuer à recevoir** dans le respect des règles du Traité, **des subventions** communautaires, nationales, régionales et locales pour assurer leur développement.

De ce point de vue, et pour s'en tenir au soutien communautaire, il convient non seulement de préserver mais de renforcer :

- la Recherche-Développement-Démonstration,
  - les actions d'accompagnement et de promotion,
- d'une part,
- les synergies avec les autres politiques sectorielles de l'Union Européenne,
- d'autre part.

S'agissant des actions d'accompagnement, Energie-Cités considère que :

- le programme ALTENER a permis de faire émerger la nécessité d'une politique spécifique de développement des énergies renouvelables et d'engager un mouvement en ce sens,
- le budget qui y a été consacré est cependant beaucoup trop faible pour répondre aux objectifs communautaires,
- ALTENER II (qui fait l'objet d'une consultation parallèle sur laquelle Energie-Cités s'exprimera) doit être mieux doté si l'Union Européenne veut réellement montrer que les énergies renouvelables sont une « énergie de l'avenir ».

S'agissant des orientations d'ALTENER II, Energie-Cités insiste sur les points suivants :

- si l'action coordonnée avec les États-Membres est indispensable, elle doit être complétée par un volet

spécifique aux niveaux local et régional, par exemple en s'appuyant sur les réseaux d'autorités locales et régionales,

- s'il est nécessaire de continuer à appuyer la mise en marché de produits spécifiques (thermique solaire, biogaz de décharges, chaufferies bois, etc.), il est indispensable de compléter cette approche par un volet relatif à la planification énergétique urbaine et régionale en énergies renouvelables (qui permet la définition de politiques transversales et intégrées),
- l'accès des autorités locales et régionales au programme ALTENER II devra être favorisé, ce qui suppose une information directe auprès de celles-ci.

### **6.3.3.- Recherche, développement et démonstration**

Energie-Cités partage les points de vue exprimés par la Commission selon lesquels :

- les projets de Recherche - Développement relatifs aux énergies renouvelables doivent être renforcés et mieux coordonnés et que ces ressources peuvent être obtenues par une reventilation des budgets entre énergie nucléaire et non nucléaire,
- c'est la phase ultime du développement technologique, à savoir l'introduction sur le marché, qui est la clé du développement des énergies renouvelables, ce qui plaide pour un effort particulier sur la Démonstration.

Cependant, Energie-Cités considère qu'une politique de Démonstration doit s'appuyer autant que faire se peut sur les acteurs du marché, au rang desquels figurent les autorités locales.

Les Municipalités sont un des acteurs-clés majeurs pour la mise en œuvre d'une telle politique parce qu'elles distribuent et souvent produisent de l'énergie, en consomment pour leur patrimoine, ont la responsabilité de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement du territoire urbain et mènent des politiques d'information et d'incitation vis à vis de leur population. Cette approche devrait être prise en compte dans le cadre de la préparation du 5ème Programme Cadre de RDT et du futur Programme JOULE-THERMIE. Par ailleurs, les énergies renouvelables en milieu urbain devraient constituer un axe important de la réflexion engagée autour de « la Ville du Futur ».

### **6.3.4 - Politique régionale (et locale)**

Energie-Cités soutient le point de vue exposé par la Commission selon lequel les Fonds Structurels doivent apporter un appui au développement des énergies renouvelables. Ceci est la démonstration que les énergies renouvelables sont des énergies à prendre en considération au même titre que les autres et qu'elles sont un des éléments du développement local et régional et de la création d'emplois.

Cependant, la prise en compte des énergies renouvelables dans la mise en œuvre des Fonds Structurels implique qu'il existe au niveau local des compétences dans ce domaine, ainsi qu'une capacité à diagnostiquer des potentiels de

développement et à définir des stratégies locales et régionales visant à les développer.

C'est pourquoi, Energie-Cités pense que :

- la politique de soutien à la création d'agences locales et régionales de l'énergie (dans le cadre de SAVE II) est fondamentale et doit être renforcée,
- les échanges en réseaux entre ces agences sont très importants afin de bénéficier des expériences et savoir-faire,
- la planification énergétique locale et régionale centrée sur les énergies renouvelables (en combinaison avec la maîtrise de l'énergie) doit être encouragée dans le cadre d'ALTENER II.

### **6.3.5. Politique agricole et forestière**

Energie-Cités considère que la production d'énergie à partir des ressources forestières et agricoles constitue un des gisements les plus importants en matière d'énergies renouvelables et des plus structurantes en matière de développement économique et d'emploi, singulièrement au niveau rural.

La production de chaleur et d'électricité à partir de la biomasse forestière est un des axes à privilégier. Cette ressource peut selon les régions provenir :

- des plantations forestières existantes nécessitant des travaux d'éclaircies et d'entretien sylvicole générateurs de bois trouvant difficilement un débouché sur les marchés traditionnels; de ce fait, l'entretien forestier est souvent déficient,
- de cultures énergétiques, essentiellement dans des zones non pourvues en ressources forestières et disposant de terrains propices.

Une complémentarité ville - campagne peut s'exercer par les débouchés en besoins énergétiques des villes situées non loin des ressources forestières.

### **6.3.6 - Actions dans le domaine de la politique extérieure**

Energie-Cités partage le point de vue de la Commission selon lequel un marché très important existe dans le monde pour des technologies liées aux ressources énergétiques renouvelables, pour une série de raisons développées dans le Livre Vert (zones non connectées aux réseaux, croissance de la demande énergétique, protection du climat, etc.). Ces technologies sont incontestablement une des illustrations des nouveaux marchés de l'avenir.

Cependant, la part que les entreprises de l'Union Européenne pourront occuper est directement liée à l'importance que revêt la politique de développement des énergies renouvelables dans l'Union Européenne. D'où la nécessité d'une politique ambitieuse.

### **6.4 - Évaluation et contrôle**

La question de l'évaluation et du contrôle est essentielle et indispensable. Toutefois, elle est rendue difficile par la nature même de certaines énergies renouvelables, dispersées, auto-consommées, voire apparaissant quasi

virtuelles comme dans le cas du solaire passif, lequel constitue pourtant un potentiel très important.

Energie-Cités se félicite des efforts qui ont été réalisés du point de vue statistique et demande que ces efforts soient poursuivis et favorisent les comparaisons entre les différents pays.

En complément des informations statistiques, il est nécessaire d'avoir un suivi plus fin et plus en prise avec des politiques opérationnelles. Par exemple, un observatoire des réalisations et des politiques en milieu urbain pourrait être créé et servirait en même temps de support à une série de mesures d'accompagnement, de diffusion et de promotion.

## **7 - Plan d'action**

La mise en place d'un Plan d'Action, prévu dans le Livre Vert est une priorité des mois qui viennent si l'on veut que les intentions puissent se traduire en actes et en moyens.

Energie-Cités considère que le rapport du Parlement Européen (dit Rapport MOMBAUR) constitue une base extrêmement importante, parce qu'ambitieuse, volontariste et articulée autour d'un ensemble d'acteurs à tous les niveaux à même de s'impliquer dans une politique de développement des énergies renouvelables dans l'Union Européenne.

Energie-Cités est disposée à apporter sa contribution à l'élaboration d'un tel Plan d'Action. Concernant spécifiquement ce que pourrait être la place des autorités locales et régionales, nous présentons ci-après un extrait du rapport de conclusions de la Conférence de Sitgès les 25, 26 et 27 novembre 1996 :

### **7.1 - « (...) Les rôles principaux que peuvent jouer**

**les autorités locales et régionales**  
dans le développement des énergies renouvelables

sont les suivants :

#### **- Un rôle de planification**

Parce qu'elles ont la responsabilité de la gestion d'un territoire, de son développement économique et social donc de la valorisation des ressources endogènes, souvent de la distribution et parfois de la production d'énergie, elles sont les acteurs incontournables d'une planification en énergies renouvelables.

#### **- Un rôle d'impulsion**

Parce qu'elles impulsent et accompagnent des initiatives locales, qu'elles doivent répondre aux besoins des citoyens, qu'elles fédèrent des partenaires publics et privés, elles peuvent catalyser autour d'une volonté politique les acteurs locaux potentiellement inappliqués dans le développement des énergies renouvelables.

#### **- Un rôle d'information et d'éducation**

Parce qu'elles sont proches de la population, qu'elles entretiennent un dialogue privilégié avec elle et les organismes qui la représentent, elles ont un rôle pour informer, convaincre, démontrer l'intérêt des énergies renouvelables pour le développement durable et l'économie locale.

#### **- Un rôle de montage et de réalisation de projets**

Parce qu'elles ont l'habitude de monter et d'exécuter des projets, y compris en termes de financement, de les suivre et de les maintenir en état de fonctionnement, soit directement dans leur patrimoine, soit avec d'autres partenaires, elles sont un outil précieux pour des réalisations réussies et adaptées aux circonstances locales.

C'est une réalité que de constater que parmi les réalisations d'énergies renouvelables existantes ainsi que les initiatives visant à leur développement, les autorités locales et régionales ont joué et jouent un rôle majeur. L'intérêt pour leur développement va croissant, en

particulier dans le cadre des projets  
d'Agenda 21 locaux et autres initiatives  
visant à réduire les consommations  
énergétiques et les émissions de CO2.

Cependant, c'est aussi une réalité de dire que beaucoup d'autorités locales et régionales n'ont encore rien entrepris aujourd'hui de façon significative. Il ne suffit pas d'avoir objectivement un rôle à jouer pour l'accomplir effectivement dans les faits. D'autant que sous le double effet de la réduction des dépenses publiques et de leurs nouvelles obligations, y compris pour se conformer avec la réglementation environnementale (eau, assainissement, déchets, qualité de l'air, etc.) amène parfois les autorités locales et régionales à se recentrer sur leur strict domaine de compétences.

## **7.2 - Les autorités locales et régionales ont besoin de voir leur rôle mieux reconnu et renforcé**

Comme le développement des énergies renouvelables passe par une implication plus forte des autorités locales et régionales, on peut considérer qu'une des barrières à leur développement significatif réside dans une mobilisation encore imparfaite de celles-ci. Mieux reconnaître leur rôle et chercher à le renforcer ne doit évidemment pas se faire au détriment des autres niveaux et en particulier des politiques des Etats-Membres. Il faut donc raisonner en terme de complémentarité et non d'opposition.(...)

### **- Les politiques mises en oeuvre dans les Etats-Membres sont essentielles**

(... ) Le niveau national est notamment important pour :

- .fixer les cadres généraux et législatifs,
- .développer des politiques incitatives,
- . stimuler des initiatives locales et régionales.

### **- Un bon marketing des énergies renouvelables invite à des actions plus ciblées auprès des autorités locales et régionales pour :**

- . les inciter à agir
- .promouvoir la planification locale et régionale en énergies renouvelables,
- .qu'elles se dotent d'agences locales et régionales de l'énergie (par exemple avec le soutien du programme SAVE II),
- .renforcer une approche " bottom-up " complètement adaptée au développement des énergies renouvelables.

### **- Il s'agit d'une action de moyen et long terme à envisager simultanément avec celle qui consiste à renforcer le rôle des autorités locales et régionales dans les politiques de maîtrise de l'énergie ou plus largement dans les politiques énergétiques, comme actrices d'un marché de l'énergie qui se transforme sous l'effet de la libéralisation.**

Cette action passe par une intervention coordonnée, s'inscrivant dans la durée et en étroite relation avec la Commission Européenne des réseaux d'autorités locales, régionales et insulaires agissant dans le domaine de l'énergie.

## **7.3 - Les recommandations**

(...) Le programme ALTENER (...) est un encouragement et une stimulation très

forte pour l'action et pour intégrer le développement des énergies renouvelables comme une composante de la politique énergétique locale. C'est le rôle d'un tel programme de se focaliser sur les acteurs.

Il en ressort quatre propositions principales pour l'avenir.

**- Continuer et amplifier le soutien à la Planification Énergétique locale et régionale** en insistant sur plusieurs points :

- . les autorités locales et régionales doivent réellement être impliquées dans les études de planification faute de quoi l'exercice court le risque de ne pas être suivi d'une concrétisation,
- . un partenariat doit s'introduire entre les différents intervenants : autorité locale et régionale, acteurs du marché, consultants, etc.,

. il faut rechercher une intégration dans les autres politiques locales, énergétiques et non-énergétiques (développement économique et social, etc.) ; les énergies renouvelables ne doivent pas apparaître en dehors des préoccupations quotidiennes, mais partie intégrante de celles-ci (voir également le rapport de la session 2 " information et formation " sur ce même sujet)

**- Mieux diffuser une information de qualité et ciblée sur les acteurs locaux**

Il existe une quantité importante d'information mais une politique de marketing passe par une information traitée pour s'adresser à des décideurs locaux, ne considérant pas ceux-ci comme des partisans a priori des énergies renouvelables.

L'information doit :

- . chercher à convaincre,
- . utiliser les canaux de diffusion d'information les mieux adaptés, y

compris par des visites de sites et des rencontres avec des responsables de projets réussis qui sont les meilleurs vecteurs de conviction (...).

**- Développer des échanges d'expériences et de savoir-faire**

- . au plan local, entre tous les acteurs politiques et techniques ayant un rôle à jouer,
- . au plan national, entre les différents niveaux impliqués et avec les autres collectivités,
- . au plan européen par les échanges entre collectivités de différents pays, ingrédient indispensable au soutien de projets, les collectivités les plus avancées apportant leur expérience aux moins avancées.

**- Accroître l'accessibilité d'Altener (et des autres programmes) aux autorités locales et régionales,** Il est indispensable de réduire la distance qui sépare encore le programme Altener des autorités locales et régionales et pour cela leur permettre d'être informées plus directement, d'être invitées à s'exprimer sur des orientations et des propositions d'action.

Pour avancer en cette direction, les responsables du programme Altener ont souhaité que les réseaux d'autorités locales (Energie-Cités), régionales (Fedarene) et insulaires (Islenet) soient parties prenantes de l'analyse et de la réflexion pour l'avenir. Ces réseaux se déclarent prêts à jouer un rôle à la mesure de cet enjeu dès à présent.

## IVRE BLANC



### Proposition pour un Plan d'Action

En préalable, Energie-Cités insiste sur trois points essentiels :

**- Energies Renouvelables et Maîtrise de l'énergie**

Obtenir une part de 12% d'énergies renouvelables dans le bilan énergétique de l'Union européenne passe obligatoirement par une meilleure maîtrise des consommations énergétiques afin de limiter, voire stopper ou réduire leur évolution. En conséquence,

***l'Union européenne doit conduire simultanément à une politique de développement des énergies renouvelables, une politique active de maîtrise des consommations énergétiques, avec des objectifs d'économies d'énergies aussi ambitieux, et si possible dans le cadre d'un Plan d'action réunissant ces deux dimensions d'une politique énergétique innovante.***

**- Libéralisation et Energies Renouvelables**

Le développement des Energies Renouvelables s'inscrit dans une politique de long terme. Le processus de libéralisation en cours actuellement, s'il ouvre de nouvelles opportunités, comporte aussi le risque que les décisions des acteurs énergétiques privilégient des impératifs de court terme. En conséquence,

***l'Union européenne doit veiller à ce que la libéralisation des marchés énergétiques n'entrave pas le développement des Energies Renouvelables et prévoie simultanément, le cas échéant, les mesures positives de compensation les plus adéquates.***

**- Les délais de mise en oeuvre du Plan d'Action**

Les mesures préconisées ci-après - et celles qui seront retenues dans le Plan d'Action de l'Union européenne - doivent pouvoir être prises dans des délais brefs. En effet, le rythme actuel du processus de libéralisation (au niveau énergétique, mais aussi des utilities en général) modifie considérablement les règles du jeu. En conséquence, cela impose que

***l'Union européenne doit s'assurer que les mesures politiques, législatives et fiscales relatives aux Energies Renouvelables soient arrêtées dans les meilleurs délais, faute de quoi, elles risquent de rester lettre morte. Cela implique que des délais doivent être fixés pour chacune des mesures proposées.***

## I - ACTION POLITIQUE

***1a. Etablir des objectifs quantifiés pour les Energies renouvelables (ER)*** et encourager les Etats Membres à fixer leurs propres objectifs pour les années 2010 et 2020. Fixer des délais pour établir ces objectifs.

***1b. Etablir des objectifs quantifiés spécifiques pour chaque type d'ER*** (biomasse, vent, solaire, photovoltaïque, etc.). Fixer des délais pour établir ces objectifs.

***1c. Etablir les objectifs ci-dessus dans le contexte plus large*** des engagements pris au Sommet de la Terre à Rio / Agenda 21 locaux, etc., et encourager les Etats Membres à faire de même).

***1d. Relier les objectifs ci-dessus aux autres mesures pour réduire la consommation totale d'énergie***, de telle sorte que la part des ER dans l'offre s'accroisse plus rapidement. Relier l'introduction des ER à la suppression - ou la réduction - de l'utilisation d'autres formes d'énergie.

***1e. Fixer des objectifs pour accroître la taille et la portée de l'industrie des ER*** au sens le plus large (fabrication, bureaux d'études, etc.) comme un secteur en croissance de l'économie, avec une finalité tant à l'export que sur le marché intérieur de l'UE.

***1f. Relier le développement des ER aux autres mesures*** telles que : l'aménagement du territoire, les transports ou la politique agricole et mobiliser à cette fin des ressources en provenance des **Fonds Structurels** de l'Union Européenne.

## II - MESURES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

En application des objectifs politiques ci-dessus, prendre des mesures législatives comme :

***2a. Exiger de préparer*** (avec l'association des citoyens et des acteurs locaux) **des plans énergétiques régionaux et locaux** qui incluent des mesures pour les ER dans le contexte des économies d'énergie et des réductions de CO2. Ces plans

indiqueraient comment les régions et les villes apporteraient leurs contributions aux objectifs européens et nationaux.

**2b. Afficher une claire préférence**, dans les règlements, en faveur de l'énergie produite à partir des ER (statut du combustible le plus favorisé, ou présomption en faveur de l'utilisation des ER).

**2c. Fixer des objectifs spécifiques pour incorporer de façon croissante un part d'ER** dans l'offre d'électricité, mais aussi de la chaleur et du gaz (biogaz).

**2d. Donner de nouveaux pouvoirs spécifiques aux autorités locales** dans des domaines comme le recours au solaire actif et passif, ce qui pourrait devenir une demande normale pour tous les règlements de construction.

### III - MESURES FINANCIERES ET FISCALES

En application des mesures politiques ci-dessus, prendre des mesures d'ordre financier et fiscal :

**3a. Un ensemble de mesures fiscales qui internaliserait les coûts externes de l'énergie utilisée.**

- de nature contraignante : taxation des combustibles les plus polluants et générateurs de gaz à effet de serre, (avec rétrocession partielle du produit fiscal pour la promotion des Energies renouvelables aux niveaux local et régional),  
- de nature incitative : subventions directes pour celles qui sont encore non économiquement rentables (par exemple le photovoltaïque).

**3b. Déductions fiscales pour l'industrie des ER**

L'UE doit encourager les Etats Membres à agir, au niveau de leur fiscalité, pour favoriser le développement de l'industrie des ER.

**3c. Encouragement de l'utilisation du Tiers-Financement** et définition d'un cadre réglementaire à cet effet.

Cet ensemble de mesures s'étalerait sur un certain nombre d'années pour éviter des variations subites de prix et donner un message de long terme aux consommateurs qui pourraient ainsi guider le choix de leurs investissements.

### IV - MESURES TECHNOLOGIQUES ET 'ACCOMPAGNEMENT

Un soutien continu et accru de l'Union européenne est indispensable pour :

**4a.** La Recherche-Développement

**4b.** La Démonstration et les études de faisabilité

**4c.** Le soutien aux phases initiales de développement d'un produit

### V - INFORMATION ET FORMATION

Ces mesures complètent les actions proposées ci-dessus et pourraient inclure :

**5a. Amélioration de l'information** et de l'acceptation des ER parmi les **institutions financières** et les **consultants financiers**.

**5b. Amélioration de l'information en direction du Grand Public**, y compris au niveau scolaire

**5c. Assistance à la formation** dans les domaines de la production et de l'installation, particulièrement dans les **PME**

**5d. Assistance à la formation dans l'évaluation environnementale** des projets d'ER

et particulièrement pour le niveau local :

**5e. Renforcement des capacités d'expertise des municipalités** (par exemple à travers la création d'agences locales de maîtrise de l'énergie)

**5f. Amélioration de la diffusion de l'information** (incluant les programmes communautaires) directement **auprès des municipalités** à travers les réseaux d'information adéquats.

**5g. Développement des échanges d'expérience entre les autorités locales** européennes, les compagnies et les agences locales.

# ALTENER II



## Opinion

---

---

Energie-Cités a pris connaissance de la proposition de Décision du Conseil relative à ALTENER II et présente ci-après son opinion.

I - Concernant la partie introductive du document ainsi que l'argumentaire qui soutient la nécessité d'un programme communautaire, Energie-Cités renvoie à son avis sur le Livre Vert qui détaille l'ensemble des points relatifs à : l'opportunité d'un tel programme, l'environnement, la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité, le développement régional et l'emploi.

Energie-Cités rappelle néanmoins sa volonté :

- de voir les énergies renouvelables disposer d'un soutien proportionné aux ambitions affichées dans le Livre Vert, sans quoi celui-ci risquerait de perdre sa crédibilité,
- de développer des approches plus intégrées, liant le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et au-delà les questions de développement local,
- de veiller à prendre des mesures spécifiques permettant le développement des énergies renouvelables dans le cadre d'un marché libéralisé,
- de prendre en compte les villes comme des lieux très importants d'utilisation d'énergies renouvelables, en particulier pour les besoins thermiques (biomasse, déchets, solaire), car c'est en milieu urbain que sont situés les principaux besoins énergétiques.

Energie-Cités soutient en conséquence le principe non seulement de la poursuite mais de l'amplification et de l'élargissement de l'action en direction du développement des énergies renouvelables dans le cadre d'un programme spécifique.

2 - Concernant la structure du programme ALTENER II

2.1 - Energie-Cités prend acte avec satisfaction :

- de la reconnaissance du rôle des autorités locales à la fois comme acteurs essentiels du développement des énergies renouvelables et comme groupe cible de l'action communautaire à conduire,
- de la nécessité reconnue d'une meilleure diffusion de l'information en direction des autorités locales « en utilisant les réseaux adéquats ».

En conséquence, Energie-Cités se déclare prêt à jouer tout son rôle dans cette perspective.

2.2 - Energie-Cités soutient les propositions d'extension des actions ALTENER I décrites dans le document. Energie-Cités souhaite souligner en particulier :

- la nécessaire complémentarité entre les actions menées par les différents niveaux de décision, depuis le niveau local jusqu'au niveau communautaire en passant par l'échelon national, en particulier pour ce qui concerne la législation, l'harmonisation et la normalisation, domaines auxquels il faudrait probablement ajouter un cadre d'incitation fiscale,
- l'importance de la planification locale et régionale qui doit permettre l'examen approfondi des potentialités locales en énergies renouvelables et des moyens politiques, techniques et économiques de leur mobilisation,
- le rôle fondamental des instruments financiers (et autres dispositifs de soutien) sans lesquels, il n'y aura pas de développement significatif des énergies renouvelables,
- la nécessité d'ouvrir le champ des réseaux d'informations appelés à jouer un rôle dans la diffusion vers des publics cibles, en particulier au niveau des autorités locales qui ont été trop souvent tenues à l'écart durant ALTENER I.

2.3 - Energie-Cités soutient la proposition de « nouvelle action visant à promouvoir la pénétration des énergies renouvelables ». Il est en effet indispensable de :

- prendre en compte l'ensemble de la chaîne de décision nécessaire à l'implantation d'installations, depuis la sensibilisation jusqu'à l'investissement et la maintenance,
- de s'appuyer sur des acteurs décisionnels qui sont les seuls à même de prendre des mesures visant à utiliser les énergies renouvelables.

A ce sujet, Energie-Cités suggère que :

- les procédures qui seront mises en oeuvre encourage l'association de nouveaux porteurs de projets (moins expérimentés) à d'autres disposant d'une plus grande expérience. Cela permettrait de donner de meilleures garanties de succès aux nouveaux projets.
- les échanges d'expériences apparaissent explicitement comme un moyen d'action au même titre que d'autres (information, accompagnement de projets pilotes, etc.)

car ils sont une des conditions de garantie de succès des projets.

2.4 - Energie-Cités soutient la proposition de la Commission relative aux « nouvelles actions pour la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de la stratégie communautaire ».

Concernant le suivi, Energie-Cités préconise que :

- il soit réalisé au plus près des acteurs finaux que sont les groupes cibles. Il nous semble en effet que c'est à ce niveau que la mesure de l'impact est la mieux appropriée à une évaluation concrète de la politique mise en œuvre,
- le groupe cible « municipalités » soit l'objet d'une attention particulière permettant de mesurer le rôle réel qu'elles jouent et l'évolution de celui-ci.

3 - Concernant les aspects budgétaires et quoiqu'ayant conscience que d'autres programmes communautaires apportent également un soutien aux énergies renouvelables, Energie-Cités considère que :

- le montant proposé (30 MECU pour deux années) est inadapté aux objectifs fixés tant par le Livre Vert que par le présent projet de Décision du Conseil. Cette somme doit permettre le soutien d'actions globales (législation, normalisation, etc.), d'information et de nouvelles actions pour apporter des services aux promoteurs d'énergies renouvelables, ainsi que le contrôle et le suivi de la politique mise en œuvre, ainsi que de projets-pilotes,
- en conséquence, les projets pilotes, qui impliquent très concrètement des acteurs de terrain, seront forcément limités en nombre, ce qui est contradictoire avec l'objectif recherché,
- un tel montant ne peut que jeter des doutes sur la crédibilité du Plan d'Action en cours de préparation, lequel devrait normalement traduire en terme de moyens l'objectif de 12% d'énergies renouvelables en 2010,
- ce budget risque malheureusement de conforter une

image marginale des énergies renouvelables qui ont pourtant un besoin urgent d'être considérées au même titre que les autres énergies, comme le reconnaît le Livre Vert où elles sont qualifiées « d'énergies de l'avenir ».

**En conclusion,**

- Energie-Cités apprécie favorablement la proposition de la Commission européenne relative à ALTENER II, tant au niveau de ses fondements et de son approche globale, de ses objectifs et de la place des autorités locales et régionales, ainsi que des moyens d'action qui sont présentés,

- Energie-Cités se pose néanmoins la question de la crédibilité d'ALTENER II: en effet, lorsqu'on met en parallèle d'une part :

- . les objectifs du présent programme
- . les ambitions affichées par le Livre Vert,
- . les objectifs de définition d'un Plan d'Action dans le cadre du futur Livre Blanc,

d'autre part,

- . le projet de Budget du programme ALTENER II.

on ne peut manquer de relever une contradiction.

Les deux documents étant simultanément au stade de la discussion, il nous apparaît opportun, d'une façon ou d'une autre, de les rendre compatibles.

**Part de l'énergie primaire couverte par les énergies renouvelables et production d'énergie renouvelable par habitant dans les pays de l'Union Européenne**

